

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL****RÉUNION DU LUNDI 9 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux

Le neuf mai à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	
ARONICA Mathieu	CORDIER Stéphanie	CHEVEREAU Laurent
SCAPPATICCI Benjamin	ROCHET Philippe	De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges	VIGNERON Pascal	CARRIER Nathalie

**ABSENTS (avec pouvoir) :**

Madame Ghislaine GOUBEAU absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Benjamin SCAPPATICCI

**ABSENTS (sans pouvoir) :**

Monsieur Jean Louis COCHARD

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :**

Le correspondant de la presse locale

*Monsieur Pascal PERRETON a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.*

**ORDRE DU JOUR****I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022****II- ADMINISTRATION**

- 1- Personnel communal : Modification du tableau des emplois permanents
- 2- Compte Epargne Temps (CET) pour le personnel communal : proposition de mise en place
- 3- Bulletin municipal : validation des tarifs 2022
- 4- Budget communal : demande de subvention au Département (amendes de police)

**III- INTERCOMMUNALITÉ**

- 1- Révision de la taxe d'aménagement - projet de délibération

**IV- DIVERS**

## I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 a été transmis aux élus en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur Laurent CHEVEREAU demande le rajout « Conformément à la loi » en page 3/11. Il demande également la modification dans le paragraphe page 10/11 « un marchand » à la place de « le marchand ».

Après avoir noté ces deux modifications qui seront effectuées par la secrétaire de mairie, à **l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022.

## II - ADMINISTRATION

1 -personnel territorial : modification du tableau des emplois permanents

### Délibération n°2022/13

Compte tenu du départ à la retraite de Madame la secrétaire de mairie au 1<sup>er</sup> mai 2022, il convient de supprimer à cette même date, le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, au tableau des effectifs de la commune.

Le recrutement d'un nouvel agent « chargé d'accueil » est en cours, il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, afin de recruter le futur agent en temps voulu.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, pouvoir inclus :**

- **ACCEPTE** la création d'un emploi dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- **DIT** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2022/01 ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexes 1 et 2.

2-Compte Epargne Temps (CET) pour le personnel communal : proposition de mise en place

### Délibération n°2022/14

Monsieur le Maire rappelle le principe du **compte épargne temps** mis en place dans la fonction publique territoriale.

Celui-ci consiste à permettre à l'agent territorial d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement.

L'instauration du CET est obligatoire pour les collectivités territoriales, cependant **certains aspects de sa mise en œuvre doivent être définis par délibération.**

**Alimentation du compte :**

- Par le report d'une partie des jours de repos compensateurs (possibilité à prévoir par délibération)

**Utilisation du compte**

- Indemnisation forfaitaire des jours (possibilité à prévoir par délibération)
- La prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle « RAFP » (possibilité à prévoir par délibération)

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur la mise en place du CET et la validation de certains aspects de sa mise en œuvre.

**A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide la proposition de mise en place du Compte Epargne Temps.**

**3-Bulletin municipal : validation des tarifs 2022****Délibération n°2022/15**

Monsieur le Maire rappelle au vu de la délibération n°2021/15 du 8 juillet 2021, les conditions tarifaires proposées en fonction des formats d'insertion choisis et en donne le détail.

Il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs des encarts publicitaires 2021 sur l'année 2022.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le principe de reconduction.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité pouvoir compris, décide de reconduire les formats et tarifs 2021 sur l'année 2022.**

**4-Budget communal : demande de subvention au Département (amendes de police)****Délibération n°2022/12**

Monsieur le Maire présente l'annexe 4, concernant le règlement des appels à projets des communes du Département du Rhône.

Monsieur Georges SICILIANO expose le projet d'agrandissement et de réaménagement du parking « Place du marché ». Celui-ci fait donc l'objet d'une demande de subvention qui est en cours d'instruction.

**A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide cette demande de subvention.**

**III - INTERCOMMUNALITÉ****1- Révision de la taxe d'aménagement - projet de délibération****Délibération n°2022/16**

Monsieur le Maire expose qu'auparavant, les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales.

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié cette disposition. Le reversement devient une obligation.

Les communes et les structures intercommunales doivent s'accorder, par délibérations concordantes sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences.

**A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal :**

- **DECIDE** d'appliquer un taux de 5% conformément à la délibération prise en 2018
- **ACCEPTE** la répartition à 90% pour les communes et 10% pour la Communauté de Communes comme cela a été délibéré en conseil communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Communes.

## V- DIVERS

### • Départ à la retraite - proposition de cadeau de départ

Délibération n°2022/17

La secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mai dernier. Monsieur le Maire propose aux élus que la commune prenne en charge la dépense pour l'achat d'un cadeau à remettre à l'agent, cela pour remercier vivement l'agent du travail accompli en tant que secrétaire générale de la collectivité, mais aussi pour souligner son dévouement.

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge la dépense d'un cadeau à offrir à l'agent concerné par un départ à la retraite ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget supplémentaire de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### • Organisation de la formation obligatoire « mise en œuvre des moyens de secours communaux » durant la semaine 20 (2 sessions proposées : les 16 et 18 mai 2022) destinée aux agents et éventuellement aux conseillers municipaux.

### • Clôture de l'appel d'offres des travaux du groupe scolaire le mercredi 11 mai 2022

La réunion de la commission communale « MAPA » sera fixée en fin de séance.

### • Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Le planning est en cours d'élaboration et validation par Monsieur Le Maire.

### • Semaine n° 33 : fermeture de la Mairie et de l'agence postale communale

Fermetures du mardi 16 août au samedi 20 août 2022 inclus.

## COMPTES-RENDUS : RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

### 1- Intercommunalité

**13.04.2022** : réunion du bureau des Maires. Information du projet de mise en place d'une antenne relais par l'opérateur ORANGE, à proximité du parking du Domaine des communes à Anse.

L'opérateur est porteur du programme national qui oblige les quatre opérateurs (SFR, BOUYGUES, ORANGE et FREE) de couvrir en 4G, l'intégralité du territoire, avec l'obligation de le faire avant 2023.

**22.05.2022** : rallye vélo en famille (rendez-vous à partir de 9h00 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes - 69480 ANSE)

## 2- Syndicats

SIVU du Béal : vote du budget lors de la réunion du 29 mars 2022

## 3- Commissions Communautaire

04.05.2022 : réunion de travail voirie.

Point évoqué : projet de la Communauté de Communes à l'avenir, que 15% du budget d'investissement de la voirie soit géré par la Communauté de communes et la partie restante (85%) par la commune.

## 4- Commission « voirie » : Réunion du lundi 11.04.2022

- Achat d'une tondeuse en remplacement, chez AGRIPRO à Lissieu.
- Demande de devis pour l'aménagement de la « place du marché ».

## 5- Commission « urbanisme » : Réunion du mercredi 13.04.2022

Les dossiers étudiés par les membres de la commission sont les suivants :

DP.069.125.22.00008 Reçu en Mairie le 07.02.2022	Adresse des travaux : 215 route de Neuville  <b>ZONE A</b> <b>Périmètre ABF : oui</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable.
DP.069.125.22.00011 Reçu en Mairie le 14.02.2022	Adresse des travaux : 66 chemin du Grapillon  <b>ZONE UAB</b> <b>Périmètre ABF : oui</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable, avec prescriptions
DP.069.125.22.00013 Reçu en Mairie le 20.02.2022	Adresse des travaux : 62 chemin du Grapillon  <b>Périmètre ABF : oui</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> Dossier en attente de l'avis des ABF.
DP.069.125.22.00018 Reçu en Mairie le 21.03.2022	Adresse des travaux : 172 chemin des Mulets  <b>Périmètre ABF : oui</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable, avec prescriptions

<b>DP.069.125.22.00019</b> Reçu en Mairie le 04.04.2022	Adresse des travaux : 138 impasse de la carrière  <b>Périmètre ABF : non</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> En attente de pièces complémentaires, pour émettre un avis favorable
<b>DP.069.125.22.00020</b> Reçu en Mairie le 11.04.2022	Adresse des travaux : 454 route de Neuville  <b>Périmètre ABF : non</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable
<b>CU.069.125.22.00003</b> Reçu en Mairie le 03.03.2022	Adresse des travaux : Chemin de Janzé  <b>Périmètre ABF : non</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> Dossier en attente de l'avis de la commission.
<b>PC.069.125.22.00002</b> Reçu en Mairie le 11.04.2022	Adresse des travaux : 201 route départementale 306 <b>Périmètre ABF : non</b>	<u>Avis de la commission d'urbanisme :</u> La commission émet un avis favorable

#### 6- Commission « vie scolaire » : Réunion du 25.04.2022

Bonne participation et retour des parents d'élèves, concernant le questionnaire sur la cantine de Marcilly d'Azergues. 4 / 5<sup>ème</sup> des parents d'élèves sont satisfaits.  
L'embauche d'un 6<sup>ème</sup> agent semble nécessaire pour la rentrée scolaire, pour aider à la surveillance du temps cantine et du temps périscolaire.

#### 7- Commission « vie associative » :

. Programmation de la Fête de la musique le vendredi 24 juin 2022 en soirée, place des Marcilly de France. Une participation financière sera demandée.

. « Rosé nuit d'été » prévue le vendredi 26 août 2022.

*En projet : planification des journées du patrimoine le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022.*

#### 8- Autres

Confirmation de l'organisation d'une réunion publique fin juin / début juillet, à la salle des fêtes, en rapport avec le projet d'aménagement du centre bourg.

**POUR INFORMATION****Prochaines réunions du conseil municipal**

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
JUILLET	LUNDI 11	20H00	Mairie

**Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale**

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
JUIN	LUNDI 27	14H00	Mairie

**Prochaines réunions à dater**

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Communication	Le jeudi 19.05.2022	19 H 30	MAIRIE
Révision des listes électorales	Le vendredi 20.05.2022	08 H 30	MAIRIE
Vie scolaire / cantine	Le mardi 24.05.2022	14 H 30	MAIRIE
MAPA	Le mercredi 25.05.2022	10 H 30	MAIRIE

**Fin de séance : 22h25**